POUR VANVES L'HUMAIN D'ABORD •

Vanves, le 16 février 2020

Aux membres du collectif d'associations « Citoyens fraternels »

Bonjour à toutes et à tous,

Le droit au logement est un axe fondamental de notre campagne, mais bien loin des priorités de la majorité actuelle. C'est pourquoi nous répondons avec plaisir à votre questionnaire.

Tout d'abord, nous partageons l'idée que l'augmentation du nombre d'habitations à loyer modéré est indispensable pour que les foyers populaires ne soient pas progressivement chassés de la banlieue parisienne. Nous affirmons l'objectif de 30 % de logements sociaux d'ici 2026, soit 800 logements à construire et/ou à conventionner durant la mandature (en priorité PLUS et PLAI). Dans ce but, le Plan Local d'Urbanisme doit être révisé, en concertation avec les vanvéen.ne.s. Nous proposerons que chaque opération immobilière comprenne au moins une moitié de loyers modérés, jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

Nous nous opposons aux **surloyers** pratiqués par les bailleurs sociaux. Loin de favoriser la « mobilité », ils poussent vers la sortie des habitants qui n'ont pour beaucoup pas les moyens de se loger dans le privé. La **transparence** dans les attributions doit être établie. Un mot également sur les **résidences étudiantes privées** aux tarifs exorbitants (750 euros la chambre) : nous agirons pour leur intégration dans le parc CROUS. Combien doivent arrêter leurs études à cause de cette charge financière ?

Concernant le parc privé, nous voulons établir une « **charte promoteurs**, » comme par exemple à Malakoff. Combattant la spéculation immobilière, elle permettrait de limiter l'explosion des prix, à l'achat comme à la location. Nous porterons également à la communauté Grand Paris Seine Ouest **l'encadrement des loyers**. Ensuite, nous savons que les locations type « **Air Bnb** » contribuent à rendre les logements rares et chers. Des agents municipaux auront pour mission de les recenser et les obliger à respecter les règles en vigueur.

Nous voulons également augmenter le nombre d'**hébergements d'urgence** sur la ville, notamment pour les femmes et familles victimes de violences, et les demandeurs d'asile. Pour cela, nous demanderons la réquisition des logements vacants de longue durée, comme vous le proposez également.

L'analyse des besoins sociaux étant le meilleur outil pour permettre d'adapter au mieux la politique sociale aux besoins réels de la population, nous nous engageons à respecter l'obligation légale d'en réaliser une annuelle.

A Vanves, l'action du CCAS se limite trop souvent à l'aide sociale légale ou en faveur des séniors, au détriment d'une politique sociale en direction de toutes les personnes en difficulté. Nous avons pour projet de développer le pôle solidarité pour en faire un véritable **service d'action sociale**, avec des assistant.e.s socio-éducatifs :

- scolaires, qui travaillent en lien avec les familles, les enseignants et les institutions et associations, notamment celles qui œuvrent dans le domaine de l'orientation, de la prévention et de la protection de l'enfance, afin de lutter contre les inégalités et de prévenir l'échec scolaire.
- d'action collective, chargé.e.s d'animer des ateliers en direction de la population afin de lutter contre l'isolement, la fracture numérique et les inégalités, selon plusieurs grands axes : accès aux droits et à l'information, accès aux loisirs et à la culture, accès aux vacances pour tous, soutien à la parentalité.

Par ailleurs, nous sommes d'accord avec l'importance capitale de faire respecter le droit pour toute personne sans domicile stable à une adresse administrative - aussi bien pour les personnes ayant un lien avec la commune que pour celles hébergées à Vanves avec des enfants scolarisés sur la commune - et avec votre proposition de composition paritaire de la commission statuant sur les demandes de domiciliation, et ce afin d'éviter les refus abusifs.

Enfin, la condition de durée de présence de 1 an à Vanves pour l'obtention de l'accès au libre service social mutualisé avec Issy-les-Moulineaux, nous semble tout à fait contraire avec une politique sociale en faveur des plus démunis et nous nous engageons à la supprimer.

Ces sujets importants méritent que nous poursuivions notre échange. Nous vous invitons à participer à la réunion publique du lundi 24 février à l'école Max Fourestier (19h30), en présence de nos candidats et de lan Brossat, maire adjoint chargé du logement à Paris.

Cordialement.

Boris Amoroz et les candidat.e.s de la liste « pour Vanves, l'Humain d'abord ! »